



EN RÉSUMÉ

Le contrat de rente-survie est un contrat de prévoyance qui permet à des parents ou à des proches d'une personne en situation de handicap de garantir qu'à leur décès, un capital ou une rente viagère lui sera versé.



POINTS ESSENTIELS

- Garantir qu'à votre décès, un capital ou une rente viagère sera versé à une personne en situation de handicap.
- Bénéficiaires possibles :
 - Enfant ou parent en ligne directe
 - Parent en ligne collatérale jusqu'au 3^e degré (frère, oncle, nièce...)
 - Personne à charge vivant sous votre toit
- Le bénéficiaire doit être empêché de travailler normalement ou, s'il est mineur, de suivre une formation ou des études normales.
- Contrat de prévoyance sans valeur de rachat, exclusivement destiné à sécuriser le bénéficiaire.
- Avantages fiscaux et sociaux :
 - Transmission du capital ou de la rente dans des conditions fiscales privilégiées
 - Les rentes ne sont pas prises en compte pour le calcul de l'AAH, de la PCH, ni pour la contribution aux frais d'accueil en foyer



L'AVIS DE VOTRE NOTAIRE

Le contrat de rente-survie est un outil pertinent de prévoyance pour garantir un revenu à une personne en situation de handicap. Il convient d'en vérifier minutieusement les conditions légales et fiscales, et de l'intégrer dans une stratégie patrimoniale globale pour sécuriser durablement la personne concernée.

Pour plus d'informations, contactez votre notaire :

Accueil SECLIN
35 Boulevard Joseph Hentgès
Tél : 03 20 16 00 80

Accueil LILLE
19 Avenue Le Corbusier
Tél : 03 20 16 00 90

Accueil LYON
5 rue Duviard
Tél : 04 26 31 69 58

Mail : accueil.59043@lembrez.notaires.fr

Mail : accueil.59309@lembrez.notaires.fr

Mail : simon.thiriat@lembrez.notaires.fr